

■ ■ ■ Ma facture : Questions / Réponses...

Pourquoi la facture est-elle complexe sur certaines communes ?

Les années 2006 et 2007 représentent une période de transition dans la facturation compte tenu de la délégation du service de l'assainissement qui a eu lieu en avril 2006. C'est pourquoi, les premières factures que vous avez reçu ou que vous allez recevoir ne sont pas toujours sur un semestre ou une année. Le délégataire est en train de rétablir l'équilibre des factures en y intégrant, comme pour les autres services publics, une part d'avance sur l'abonnement.

À quoi servent les sommes perçues sur ma facture ?

■ Deux organismes sont concernés par la facturation assainissement : La SEERC qui est le délégataire du service ainsi que la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB).

■ **La part SEERC** : couvre les frais d'exploitation du service (électricité, personnel, engins d'interventions...) et finance les travaux du programme "Patrimoine & rivières".

■ **La part CCB** : permet de régler les charges liées aux opérations d'assainissement que la Collectivité continue à mener dans certaines de ses communes membres (En 2007 : Quartier des Aillauds à Saint-Chaffrey et Rue de la Voûte Romaine à Villar d'Arène, 2006/2005 : réseau des restaurants d'altitude et Hameau de Fréjus à La Salle-les-Alpes ainsi que La Draye à Val-des-Prés), mais aussi à régler les derniers emprunts contractés auparavant par les communes. Les travaux concernent uniquement des créations de réseaux, seule partie de la compétence assainissement conservée par la Collectivité.

Pourquoi les tarifs de l'assainissement augmentent ?

■ Aujourd'hui les habitants du Briançonnais ne paient pas le même tarif car toutes les communes ne disposent pas d'un système de traitement des eaux usées. C'est le cas notamment à Villar d'Arène, La Grave et Cervières. D'autres sont dotées d'équipements, mais ces derniers ne fonctionnent pas comme ils le devraient. Le montant de la redevance assainissement étant fonction des charges financières du service (personnel, entretien, dettes contractées, amortissement...) **la tarification est forcément différente entre les communes qui ont réalisé des investissements en matière d'assainissement et celles qui n'ont pu le faire.** C'est là que la solidarité communautaire prend toute sa dimension.

Comment va évoluer la tarification ?

■ **En 2011**, le prix du mètre cube d'eaux usées assaini sera identique sur l'ensemble du territoire. En vertu du principe d'égalité devant le service public, les tarifs ont été étudiés pour converger progressivement vers un prix unique de **1,80 € TTC par mètre cube d'eau assaini** pour une consommation de 100 m³ par an abonnement compris.

Pourquoi paye-t-on une redevance assainissement lorsque notre branchement n'est pas relié à une station d'épuration ?

■ La redevance du service de l'assainissement collectif est due par tous les usagers du service effectivement raccordés au réseau ou considérés comme raccordables (Article L 1331-1 du Code de la Santé Publique).

■ De plus, quelque soit le mode d'exploitation du service, il donne lieu à la perception d'une redevance (Article R 2333-121 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette redevance peut comporter plusieurs parties si deux prestataires différents exploitent pour l'un le réseau et pour l'autre la station d'épuration.

■ Dans tous les cas, la réglementation en vigueur ne permet pas de distinguer les résidents secondaires des habitants permanents. La seule distinction éventuellement possible concerne la nature des rejets, domestiques ou non, pour les professionnels par exemple : laverie, boucherie...

Quel est le système de facturation ?

Pour mon abonnement (part fixe) : La notion d'Unité de Logement

Pour une juste répartition des coûts entre acteurs économiques, résidents permanents et occasionnels, la facturation est basée sur le principe de l'unité de logement (UL) :

- **Logement d'un ménage** (secondaire ou principal) = 1 UL
- **Local professionnel** = 2 UL
- **Service public** (Mairie, Hôpital...) = 3 UL
- **Hébergement touristique** = 1 UL pour 6 lits marchands

L'abonnement sur votre facture correspond donc à l'abonnement de base multiplié par votre nombre d'unités de logement.

Attention :

Pour les copropriétés, maisons comptant plusieurs appartements... : un compteur n'est pas égal à 1 UL. On compte 1 UL par logement.

Pour ma consommation (part variable) :

Celle-ci est basée soit sur votre **consommation réelle** si vous disposez d'un compteur pour l'eau potable, **soit** sur une consommation **estimée à 100 m³ par an** correspondant à la consommation moyenne par logement relevée sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

À qui m'adresser ?

Pour toute information sur votre facture ou le service de l'assainissement, contactez la **SEERC** :

■ **0 810 457 457**, du lundi au vendredi non-stop, de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00.

■ **Urgence uniquement** 24h/24 au 0 810 757 757.

Grand format

Supplément - Août 2007

Le journal de la Communauté de Communes
du Briançonnais



SPÉCIAL ASSAINISSEMENT

■ ■ ■ Édito

Le programme d'assainissement "Patrimoine & rivières" se poursuit en respectant le planning fixé. Après la station d'épuration du Briançonnais qui sera achevée en février 2008, un deuxième chantier d'envergure a débuté, en juillet, à Montgenèvre avec la réalisation d'une canalisation de plus de 6 km visant à relier la Commune à la future unité de traitement des eaux usées.

Parallèlement à ces grandes opérations, un important travail est effectué sur les réseaux d'assainissement du territoire intercommunal avec d'ores et déjà de nombreuses interventions réalisées pour remplacer des canalisations ou réduire les eaux claires parasites qui augmentent inutilement les volumes d'effluents à traiter.

Le programme "Patrimoine & rivières" a été engagé pour tenir compte des obligations européennes qui s'imposaient à la Communauté de Communes, comme vous pourrez le découvrir dans ce journal. Les travaux prévus permettront en 2014 d'obtenir la qualité "Eaux de baignade" pour nos rivières, atout indispensable pour le tourisme et la pratique des sports d'eaux vives notamment.

L'acte individuel que vous faites en réglant votre facture contribue à l'intérêt collectif en permettant la conduite du programme d'investissement pour l'assainissement du Briançonnais et surtout la préservation de notre environnement et de notre économie pour demain.

Notre démarche exemplaire s'étend aujourd'hui aux Alpes de Haute Provence où le conseil municipal de la Ville de Digne, plus de deux ans après le Briançonnais, s'engage à son tour dans la délégation des programmes de travaux d'assainissement qu'elle doit elle aussi conduire.

Alain BAYROU,
Président de La Communauté
de Communes du Briançonnais.



Briançon Cervières La Grave Le Monétier-les-Bains Montgenèvre Névache Puyc Saint-André
Saint-Chaffrey La Salle-les-Alpes Val-des-Prés Villar d'Arène Villard Saint-Pancrace

■ ■ ■ La station d'épuration du Briançonnais...

Le chantier de la future unité de traitement des eaux usées du Briançonnais se visite. Rendez-vous tous les premiers vendredis du mois.

Visites gratuites à 13h & 17h selon l'affluence. Renseignements et réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme de Briançon au 04 92 21 08 50.

En effet, les eaux une fois dépolluées seront dirigées vers une zone où elles seront traitées par ultra-violet afin d'éliminer les bactéries restantes. Ce dispositif est garant de la qualité des rejets effectués dans la Durance et permet de prétendre à la qualité "Eaux de baignade" particulièrement recommandée pour la pratique des sports d'eaux vives.



Avancement des travaux...

La nouvelle station d'épuration du Briançonnais sera mise en service le 11 février 2008.

Actuellement, l'ensemble des structures béton est en train d'être achevé.

Le chantier est dans les temps par rapport au planning fixé.

Dès le mois d'août, les équipements techniques destinés au traitement des effluents ont commencé à être installés.

Un traitement des effluents poussé...

Le futur équipement sera doté d'un système de traitement des eaux usées très performant qui sera le plus moderne des Alpes du Sud.



Quelques chiffres...

- Budget de la station : **20 406 000 € TTC**
- Capacité : **84 000 équivalents habitants** contre 44 500 auparavant
- Superficie : **4 247 m²**
- Volume d'eaux usées traité hors-saison : **9 200 m³/jour contre 8 450 m³/jour avant**
- Volume d'eaux usées traité en saison : **15 300 m³/jour contre 8 450 m³/jour avant**
- **8 communes raccordées :** Briançon, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Puy Saint-André / Chef lieu, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Val-des-Prés et Villard Saint-Pancrace

Les entreprises : Cabinet Merlin, Socotec, Degremont, Stam et Allamano.

■ ■ ■ Les autres réalisations...

Villard Saint-Pancrace : Rue principale

■ Les réseaux d'assainissement de Villard Saint-Pancrace ont la fonction de collecter et de transporter les eaux usées de la Commune jusqu'à la station d'épuration du Chazal. Il arrive que des eaux dites parasites pénètrent dans les canalisations (eaux de pluies, eaux de sources, eaux de canaux d'irrigation...) ce qui entraîne la limitation des capacités de traitement des équipements et éventuellement la pollution des cours d'eau en période de pluie (déversements au niveau des déversoirs d'orages).

■ Ainsi, la SEERC a conduit les études qui ont permis de déconnecter un canal d'arrosage du réseau d'assainissement avec la collaboration du gestionnaire du canal. Quarante mètres de canalisation ont été nécessaires. Ce sont 160 m³/jour d'eaux claires parasites qui ont ainsi été éliminés du dispositif de collecte des effluents - **3 000 €**



Briançon : Rond point de Chamandrin

■ Le 28 février la SEERC est intervenue suite au bouchage d'un collecteur d'assainissement avec débordement dans le milieu naturel. Un diagnostic a été réalisé grâce à une inspection par caméra du réseau qui a permis de découvrir l'effondrement de la canalisation et un enchevêtrement de racines rendant la portion de réseau irréparable. Il a fallu procéder au renouvellement de la partie endommagée mais cette opération de routine s'est révélée ardue.



■ En effet, cette canalisation située sous l'ancienne route était enfouie sous 50 cm de béton pour la protéger du trafic routier. Les travaux qui ont coûté **8 850 €** se sont étalés sur deux semaines nécessitant l'intervention de deux agents de la SEERC, d'une mini-pelle et d'un camion hydro-cureur.

■ De plus, c'est à l'endroit où les canalisations ont été renouvelées que seront reliés les hameaux de Saint-Blaise et Chamandrin. Les travaux ont ainsi permis de créer, à l'avance, le regard de raccordement de la future conduite. Un problème environnemental a été résolu et la première étape pour le chantier de raccordement des hameaux, prévu à l'automne, franchie.

Montgenèvre : Chemin du Facteur

■ Juillet - Début de la construction d'une importante canalisation de plus de 6 km afin d'acheminer les effluents de Montgenèvre à la nouvelle unité de traitement des eaux usées du Briançonnais pour un montant total d'opération de **3 000 000 €**.



Saint-Chaffrey : Quartier des Aillauds

■ Réfection par la Communauté de Communes du Briançonnais des réseaux d'assainissement d'eaux usées à l'occasion d'une intervention de la Commune sur les canalisations d'eau potable pour **132 598 €**.



“Patrimoine & rivières” donne rendez-vous aux écoles primaires à la rentrée 2007...

Les bons gestes pour la préservation de l'environnement et notamment des rivières s'apprennent dès le plus jeune âge. Savoir que l'égoût n'est pas une poubelle mais aussi connaître le cycle naturel de l'eau, de la faune et de la flore, faire une balade sensorielle ou une sortie au bord de la rivière : c'est tout un éventail d'interventions qui est proposé pour la rentrée aux écoles primaires du Briançonnais.

Vingt classes allant du cours préparatoire au cours moyen pourront participer à ce programme pédagogique dans le cadre d'un projet annuel ou de manière plus ponctuelle. Animée par un éducateur à l'environnement indépendant, cette démarche comprend une animation en classe, l'organisation d'un concours afin de trouver le nom des futures stations d'épuration, une exposition, la visite guidée de la nouvelle unité de traitement des eaux usées du Briançonnais ainsi que des sorties nature. Chaque opération est adaptée au niveau des enfants qui y participent.

La pédagogie est souvent la meilleure façon d'apprendre les bons gestes et donc de mieux respecter son patrimoine naturel et sa rivière. Un programme détaillé a été envoyé à chaque établissement pour qu'il puisse le prendre en compte dans le programme des enfants à la rentrée scolaire.

